

L'Avenir Ensemble

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

N° 34 - JANVIER 2024



Maquette de la nouvelle piscine de Molsheim-Mutzig

**NOUVELLE
PISCINE**
POINT D'ÉTAPE
DU PROJET

MUTUALISATION
LA BANQUE DE
MATÉRIEL
INTERCOMMUNALE

TOURISME
RENCONTRE AVEC
CAMILLE FICHOU

COURT-VOITURAGE - NOUVEAU SERVICE ST'HOPLA



Gare de Mutzig



Une nouvelle offre nommée St'hopla est actuellement en développement sur le territoire de la Communauté de Communes. En s'associant à Karos, l'application n°1 de covoiturage du quotidien en France encourage les usagers à en profiter pour leurs trajets domicile-travail.

Chaque commune a installé des panneaux St'hopla pour permettre un arrêt sécurisé, visible et accessible à pied. Grâce à ce partenariat St'hopla-Karos, chaque covoitureur bénéficie d'avantages exclusifs !

- En tant que conducteur, il est possible de gagner au minimum 2€ par trajet dans la limite de 30km, +0.10€/km au-delà.
- En tant que passager, le covoiturage vous coûte 1€ par trajet dans la limite de 30km, +0.10€/km au-delà. La différence est prise en charge par le PETR Bruche Mossig.

Voir conditions sur bruche-mossig.fr

TOUR-VÉLO 2023

La remise des prix de la 21ème Edition du Tour-Vélo a eu lieu le 7 décembre dernier. A cette occasion, les gagnants de la tombola tirés au sort lors de la Commission Réunie du 19 octobre, se sont vu remettre leur lot : Monsieur **Alexandre ROUSSEAU** (Duttlenheim) un vélo électrique et Mademoiselle **Camille LAPOINTE** (Oberhaslach), un VTT. La soirée s'est terminée autour d'un verre de l'amitié.



RECRUTEMENT

Une Responsable Maîtrise d'oeuvre Eau & Assainissement - **Carole FUMANERI**

En remplacement d'un agent, une responsable de Maîtrise d'oeuvre Eau & Assainissement a été recrutée. Carole a pour mission de piloter les projets de travaux d'eau potable et d'assainissement de la Communauté de Communes dans toutes leurs phases : études et conception, élaboration du cahier des charges, choix du prestataire pour réaliser les travaux, suivi des chantiers et réception des ouvrages.



Une Chargée des Commandes Publiques - **Delphine GIQUEAUX**

En remplacement de notre précédent agent, la mission principale de Delphine est d'accompagner juridiquement et économiquement l'élaboration des marchés de la Communauté de Communes. Cette compétence, aujourd'hui essentielle au regard du développement de notre intercommunalité, sera aussi mise à profit pour les marchés dits de mutualisation passés entre l'intercommunalité, les communes membres et éventuellement d'autres partenaires institutionnels.



Un Chargé de projet Transition et Optimisation Energétique - **Sébastien KARL**

Afin de s'inscrire dans une démarche de transition écologique, la Communauté de Communes a créé un poste de chargé de projet Transition et Optimisation Energétique. Sébastien a pour but d'amener le territoire au zéro carbone pour 2050.



Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig
2 route Ecospace - B.P. 93077
67125 MOLSHEIM Cedex

Tel : 03 88 49 82 58 - Fax : 03 88 49 38 14
Mail : secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr
web : www.cc-molsheim-mutzig.fr

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Directeur de la publication : Laurent FURST
Rédaction : Personnel de la Communauté de Communes
Photos & Visuels : Communauté de Communes, Photo de couverture - Drone Session
Impression : Imprimerie Chryss Molsheim
Dépôt légal à parution

AU SOMMAIRE

PAGE 2 BRÈVES

PAGE 3 EDITORIAL

PAGES 4-6 MUTUALISATION

PAGE 7 AIRE DES GENS DU VOYAGE

PAGES 8-9 ENERGIE

PAGES 10-12 PISCINES

PAGES 13-14 TOURISME

PAGES 15-16 PATRIMOINE

Communes membres de la Communauté de Communes :

*Altorf - Avolsheim - Dachstein -
Dinsheim-sur-Bruche - Dorlisheim -
Duppigheim - Duttlenheim -
Ergersheim - Ernolsheim-Bruche -
Gresswiller - Heiligenberg -
Molsheim - Mutzig -
Niederhaslach - Oberhaslach -
Sultz-les-Bains - Still - Wolxheim*

**Accompagner les Communes,
Agir pour la qualité de vie**



Fédération de 18 communes regroupant 41 000 habitants, la Communauté de Communes porte des politiques structurelles décidées depuis plusieurs années.

Certains dossiers présentent des avancées réelles :

- Le développement économique a permis d'installer plus de 2500 emplois et demain de nouvelles entreprises vont être accueillies ;

- Notre service public des piscines va connaître un temps exceptionnel avec la construction de la nouvelle infrastructure de Mutzig ;

- L'achat de la partie historique du Fort de Mutzig est en bonne voie avec pour perspective la construction d'une zone d'accueil du public ;

- L'unification de l'eau et de l'assainissement est en passe de franchir sa dernière étape.

Parallèlement, nous orientons une part significative de notre travail vers les questions environnementales :

- Nous avons créé de nombreuses pistes cyclables. Et là où les conditions sont réunies, nous en poursuivons le développement ;

- Pour lutter contre la sécheresse des sols, nous mettons tout en oeuvre pour faciliter l'infiltration des eaux pluviales tant celles des voiries que des zones urbaines ;

- Pour nous conformer au décret tertiaire, nous allons contribuer à réduire la consommation énergétique de nos bâtiments et nous nous inscrivons dans la perspective des accords de Paris pour chacune de nos communes ;

- Nous avons aussi choisi d'agir dans le cadre du dispositif « Trame Verte & Bleue ».

Faire aboutir des dossiers anciens mais utiles à l'ensemble de notre territoire et préparer de nouveaux champs d'intervention caractérisent l'engagement du personnel et des élus de notre intercommunalité.

Cela dit, l'expérience acquise nous autorise à souligner que seuls le temps long et la constance dans l'action permettent de transformer des objectifs en réalisations et d'atteindre ainsi les résultats espérés.

A stylized signature of Laurent FURST in black ink.

Laurent FURST
Président

LA BANQUE DE MATÉRIEL INTERCOMMUNALE

De nombreux évènements et manifestations sont organisés annuellement sur le territoire de la Communauté de Communes. Pour faciliter leur organisation et en réduire les coûts, cette dernière a décidé en 2015 de créer une banque de matériel intercommunale.

Un bâtiment de 670m² dédié a été construit à l'arrière du siège de la Communauté de Communes et un agent a été embauché pour la faire fonctionner.



Véritable partenaire des communes et des associations du territoire

Outre du matériel événementiel, la banque de matériel est également dotée d'équipements techniques et de signalétique destinés à faciliter le quotidien des communes du territoire.

La réservation de matériel

La demande de mise à disposition se fait par l'intermédiaire de la plateforme de réservation créée à cet effet. Chaque commune ou association devra obligatoirement désigner un référent pour y accéder.

La banque de matériel dispose notamment des équipements suivants :

- podium (6 x 8 m / 48 m²),
- barrières vauban avec remorque,
- tables et bancs,
- sécheurs électriques,
- tonnelles (3 x 4,5 m & 3 x 6 m),
- grilles d'exposition,
- radar pédagogique,
- balayeuse de désherbage de voirie,
- aspirateur à feuilles,
- broyeur de végétaux,
- feux tricolores de chantier,
- panneaux routiers,
- blocs « sécurité » pour les manifestations.



Cette liste a vocation à s'étoffer au fil des années.

<https://www.cc-molsheim-mutzig.fr/locations-materiels/>



Serge STRUB, responsable de la Banque de Matériel Intercommunale



Bruno EYDER

Vice-Président en charge de la Mutualisation et en particulier de la Banque de Matériel Intercommunale, du Système d'information géographique intercommunal, de l'aménagement numérique du territoire et des bornes de recharge pour véhicules électriques.

La banque de matériel intercommunale (BMI) est un atout formidable pour notre territoire. Tous les équipements la composant ont été acquis afin d'être mis à la disposition des communes et des associations, et ainsi de leur éviter des dépenses superflues.

Depuis 2020, nous avons effectué de nombreux investissements au sein de la BMI, notamment en achetant les équipements les plus sollicités, à savoir les tonnelles, des barrières, etc.

Nous avons également mutualisé les systèmes d'impression, les contrôles périodiques des ascenseurs, et bientôt l'entretien des terrains de sport, tout cela afin de faire bénéficier toutes nos communes de tarifs plus avantageux.

Enfin, je tiens également à remercier les personnels de la Communauté de Communes qui travaillent au quotidien sur ces dossiers.

MUTUALISATION ET MARCHÉS PUBLICS

Acheter ensemble pour le compte des 18 communes et de la Communauté de Communes permet :

- **De faire des économies**
- **De limiter le travail administratif de chaque mairie**



Bien au delà de la Banque de Matériel Intercommunale, la mutualisation prend plusieurs formes.

- • **Faire profiter toutes les communes du territoire** de l'expertise d'un agent au lieu de mettre en place des formations coûteuses ou d'engager une nouvelle personne au niveau communal
- • **Faire de réelles économies** en groupant les commandes de matériels et de produits, tout en gardant souplesse et réactivité
- • **Donner du sens à l'approche communautaire** en apprenant à gérer les moyens de façon moins isolée

Deux exemples d'achats groupés

Les photocopieurs



Un des projets de mutualisation d'envergure de la Communauté de Communes est celui des contrats pour la location de photocopieurs. Débuté en 2018 avec 35 matériels, le contrat en cours depuis 2022 compte plus de 100 copieurs pour 22 collectivités membres du dispositif.

On estime l'économie totale sur les 4 années du contrat actuel à 390 000 € TTC.

Les ascenseurs

Suite au succès rencontré pour les copieurs, les élus ont décidé de poursuivre cette démarche de mutualisation par les contrats de maintenance et de contrôles obligatoires des ascenseurs. Pour cette première commande groupée lancée au 1er janvier 2023, ce sont 36 équipements qui sont concernés dans 14 collectivités différentes.

On estime l'économie totale pour la maintenance et les contrôles obligatoires sur les 4 années du contrat à environ 100 000 € TTC.



MODERNISATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MOLSHEIM

Après une quinzaine d'années de service, l'AAGV de Molsheim a fait l'objet d'une rénovation d'ampleur durant l'été 2023. Deux objectifs ont été recherchés : l'amélioration du service aux usagers et la prise en compte des éléments liés à la transition écologique.



Réfection de l'enrobé avec pose de rails d'ancrage pour fixer les auvents

Service aux usagers

Afin d'apporter un meilleur confort aux usagers, les sanitaires ont été réhabilités, avec entre autres le remplacement des toilettes à la turque par des toilettes assis. Désormais un WC individuel fermé à clef (dont le ménage incombe aux utilisateurs) est mis à disposition de chaque emplacement.

Par ailleurs, des rails d'ancrage ont été installés en extérieur afin que les usagers puissent y accrocher facilement les auvents de caravanes, tout en évitant de percer des trous dans l'enrobé.



Installation de nouveaux WC assis



Bloc des sanitaires avec pompes à chaleur et récupérateur d'eau de pluie

Transition écologique

Pour faire des économies d'énergie, les anciens aérothermes des blocs sanitaires ont été remplacés par des pompes à chaleur, et des ampoules LED ont été utilisées pour l'éclairage extérieur.

Afin d'éviter les pollutions du sol, l'enrobé a été totalement remis à neuf, les réseaux d'eaux usées ont été repensés et 15 regards individuels ont été créés. Ainsi, chacun des emplacements peut évacuer ses eaux usées, et notamment les rejets des machines à laver vers la station d'épuration, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Par ailleurs, des récupérateurs d'eau de pluie ont été installés.

Enfin, pour améliorer la gestion des déchets, des bacs de récupération des huiles de friture et une benne à verre ont été mis en place.

LE DISPOSITIF ECO EFFICACITÉ TERTIAIRE, UNE MOBILISATION QUI DONNE LE TON

Le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire, aussi appelé Décret Tertiaire, est une obligation réglementaire de 2019 qui engage les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Elle impose une réduction progressive de la consommation d'énergie afin de lutter contre le changement climatique. Focus sur ces nouvelles dispositions.

Un pas de plus vers la sobriété énergétique avec la loi ELAN



Seuls les bâtiments de plus de 1000m² sont concernés.

→ La loi ELAN qu'est-ce que c'est ?

Une loi pour l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique qui est inscrite dans le Code de la Construction et de l'Habitation.

→ Pourquoi la mettre en place ?

Pour réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires et ainsi s'inscrire dans une démarche de transition écologique.

→ Quels acteurs sont concernés ?

Les publics concernés sont les propriétaires et occupants de bâtiments à usage tertiaire privé, les collectivités locales, les services de l'Etat, professionnels de bâtiment, maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre, bureaux d'études thermiques, sociétés d'exploitation, gestionnaires immobiliers et gestionnaires de réseau de distribution d'énergie

La Communauté de Communes s'engage !

L'intercommunalité a recruté un nouvel agent en charge de cette thématique.

PHASE 1

- Prise de contact avec chaque collectivité
- Désignation des bâtiments concernés par le décret
- Ouverture du compte de la collectivité sur la plateforme ministérielle dédiée afin d'y inscrire son adhésion et d'y noter ses sites prioritaires.

PHASE 2

- Détermination des objectifs à atteindre
- Analyse des sites et identification des leviers d'action par un bureau d'étude

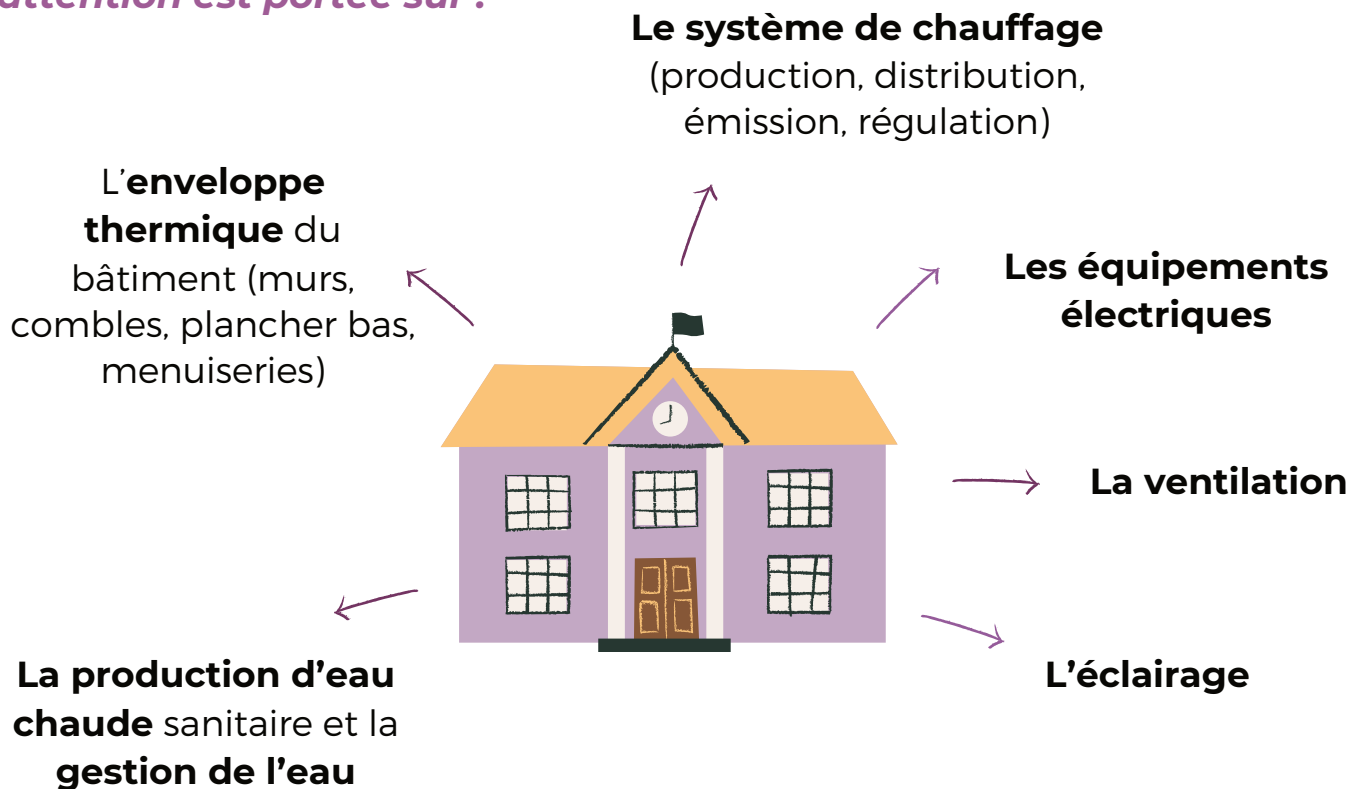
→ Les deux premières phases ont été validées pour un montant de 24 500 euros.



Quels bâtiments sont concernés au sein de notre intercommunalité ?

Suite aux échanges avec les communes du territoire, la plupart des bâtiments à auditer sont des écoles, des salles polyvalentes, sportives, culturelles, des mairies. En tant que collectivité, la CC possède **trois bâtiments** qui relèvent de la loi : son siège, la piscine couverte à Mutzig et la piscine du Triangle à Dachstein. Chaque bâtiment sera contrôlé.

L'attention est portée sur :



Nombre de bâtiments par commune :

- Altorf : **3**
 - Avolsheim : **1**
 - Dachstein : **3**
 - Dinsheim-sur-Bruche : **2**
 - Dorlisheim : **4**
 - Duppigheim : **5**
 - Duttlenheim : **7**
 - Ergersheim : **3**
 - Ernolsheim-Bruche : **4**
 - Gresswiller : **2**
 - Molsheim : **20**
 - Mutzig : **12**
 - Niederhaslach : **2**
 - Oberhaslach : **4**
 - Soultz-les-Bains : **1**
 - Still : **2**
 - Wolxheim et Heiligenberg : **Non concernés**
- Autres institutions**
SIVOM de Molsheim-Mutzig & environs : **2**

Au total, 80 bâtiments relèvent de ce dispositif.

L'objectif est de réduire de 60% la consommation des bâtiments à l'horizon 2050 par rapport à l'année de consommation la plus élevée au cours des 10 dernières années.

EVOLUTION DU DOSSIER "PISCINE"

En mars 2022, l'assemblée communautaire décidait de poursuivre le projet de la nouvelle piscine de Mutzig dont le principe a été lancé au cours du mandat précédent. Il s'agit du projet le plus important mais aussi de l'un des dossiers majeurs de notre intercommunalité depuis sa création en 1998.

Point d'étape

C'est en juillet 2023, après un concours d'architecte, que l'équipe de maîtrise d'oeuvre ci-dessous a été retenue.

- **BVL ARCHITECTURE**, cabinet d'architecture national spécialisé dans la construction de piscines
 - **IXO ARCHITECTURE**, cabinet d'architecture local
 - **ECO+CONSTRUIRE**
 - **DA INGENIERIES**
 - **META, TUAL**
 - **ACTE 2 PAYSAGE**
 - **BEREST SAS**
 - **C2BI**
- Plusieurs bureaux d'études

Ce choix a été validé par le Conseil Communautaire du 21 septembre 2023.

Actuellement, les services de la Communauté de Communes et les architectes travaillent à la finalisation du projet. Les dossiers de permis de construire pourraient être déposés à l'été 2024 et l'ouverture du chantier est envisagée pour début 2025.

Présentation de l'esquisse de l'équipe retenue



Modélisation de la future piscine intercommunale, vue de la D30 (Stierkopf)

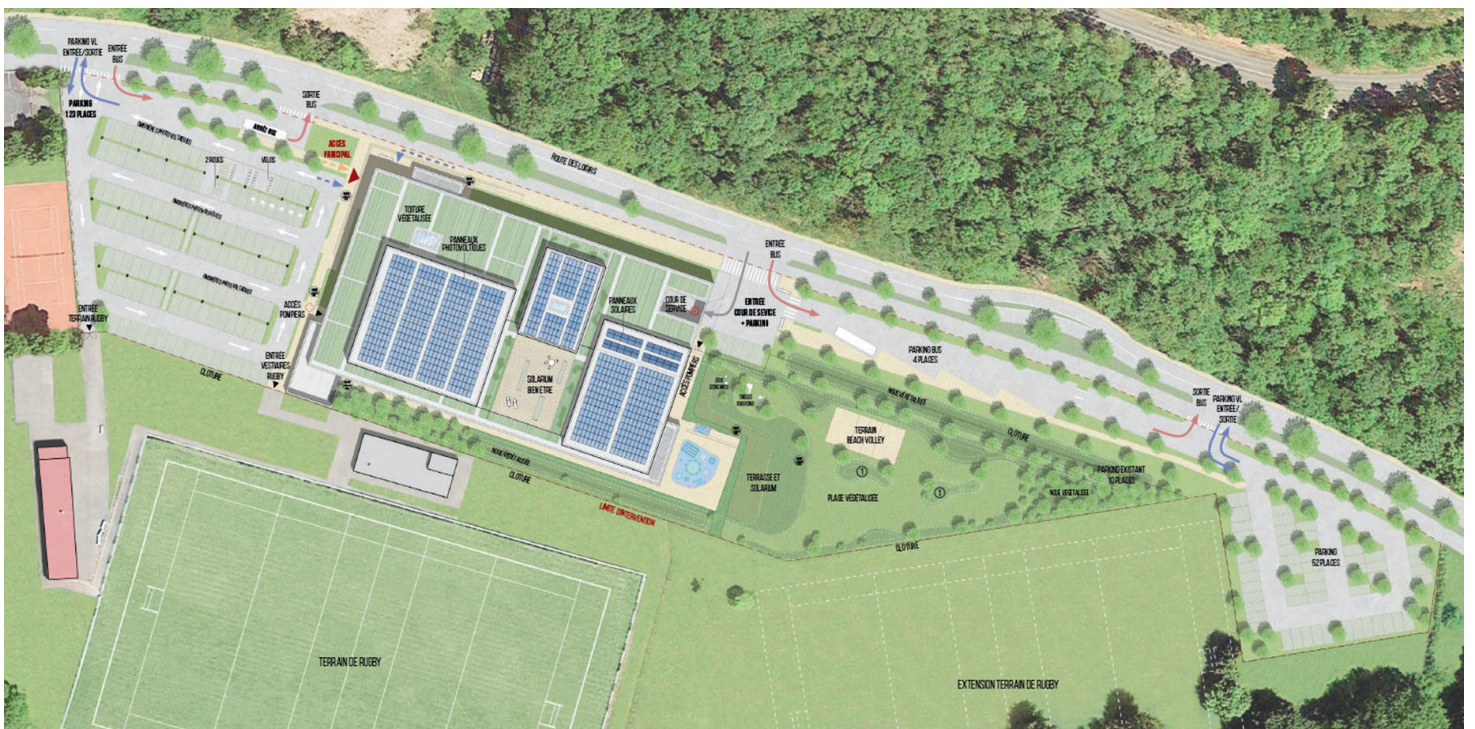


Modélisation de la façade de la future piscine intercommunale, route des Loisirs

Point de vue extérieur

Une piscine est une infrastructure qui nécessite une grande consommation d'énergie. En moyenne au niveau national, les nouveaux équipements utilisent 50% d'énergie renouvelable. Notre intercommunalité a fait un choix ambitieux : atteindre 75% d'énergies renouvelables. Pour cela, de nombreux panneaux solaires seront installés, des pompes à chaleur aérothermiques serviront de base au dispositif. L'énergie fatale (toutes les énergies non utilisées ou non utilisables en l'état) sera récupérée.

La nouvelle piscine de la Route des Loisirs sera construite en partie sur l'actuel parking, à l'avant du terrain de rugby. Les accès en seront facilités. Un premier parking de 123 places sera installé côté Mutzig avec des aménagements pour les 2 roues, ainsi qu'un dépose-minute pour les bus. Un second est prévu côté Molsheim : il complétera l'offre avec 25 places pour véhicules légers et un espace de 4 places dédiées aux bus.



Plan de la nouvelle piscine intercommunale, vue du dessus

Le rez-de-chaussée accueillera une **zone administrative et de service**, les **vestiaires**, les locaux techniques et bien sûr, et la halle des 3 bassins ouverts au public (**un bassin de nage avec 8 couloirs, un bassin balnéo-ludique et un bassin d'activités et d'échauffement**). A l'étage, un **espace bien-être** sera mis à disposition du public ainsi qu'une terrasse-solarium.



Modélisation des espaces de la future piscine intercommunale

Après la signature du contrat de maîtrise d'oeuvre, l'année 2024 sera consacrée à l'élaboration du projet définitif. La démolition de l'ancienne piscine se fera après la mise en service du nouvel équipement. L'aménagement paysager des espaces extérieurs s'étendra jusqu'à fin 2026.

RENCONTRE AVEC CAMILLE FICHO, DIRECTRICE DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG



Entrée de l'Office de Tourisme à Molsheim

Pouvez-vous présenter les missions de l'Office de Tourisme ?

L'Office de Tourisme Intercommunal a plusieurs rôles importants. Le premier est d'accueillir les visiteurs et de leur apporter la bonne information, que ce soit par mail, par téléphone ou lors de visite dans les locaux. Nous diffusons les informations touristiques du territoire : cela implique d'être régulièrement en contact avec les différents acteurs. Nous mettons en place des actions de communication, de promotion et de commercialisation d'objets touristiques. Nous collectons et diffusons des informations sur notre site internet, sur les réseaux sociaux, dans les brochures et sur les différents écrans d'information. Nous développons aussi des événements pour fédérer et mettre en avant les prestataires. Notre but est de mettre en valeur notre belle région à travers ces grands axes : *Communiquer, fédérer, évoluer, promouvoir et créer.*

Comment organisez-vous l'accueil des visiteurs ?

L'équipe est composée de 5 agents et d'une alternante. Durant la période estivale, nous sommes ouverts du lundi au dimanche. Nous nous répartissons les plages horaires pour être disponibles au maximum à l'accueil. Chacune a son rôle défini, mais bien sûr, plusieurs missions sont transversales, notamment en termes d'événements. Ce roulement permet également de connaître la réalité du terrain et de sonder au mieux les visiteurs. Cela est primordial.



Accueil des visiteurs à l'Office de Tourisme

Pouvez-vous décrire les 5 grands axes évoqués précédemment ?

Communiquer

Depuis 2022, nous effectuons un état des lieux du territoire. Dans un premier temps nous sommes allés à la rencontre de nos prestataires adhérents, puis des équipes municipales, des professionnels et associations de chacune des 18 communes qui composent notre Communauté de Communes. Tous ces échanges nous permettent de rappeler les actions spécifiquement déployées par l'office de tourisme à leur intention, mais également de recueillir leurs attentes et d'insister sur les spécificités de chaque municipalité afin que l'office de tourisme puisse se mettre au diapason de toutes les initiatives locales.

Evoluer et Fédérer

Cela signifie décupler nos compétences pour réaliser nos missions au mieux. Il est important de se former sur de nouvelles thématiques, notamment numériques, mais aussi et surtout de former les acteurs du territoire. Par exemple, plusieurs propriétaires de gîtes du territoire n'étaient pas à l'aise avec leur communication. Nous avons donc mis en place des séances animées par un formateur professionnel pour les aider à valoriser leur offre. Comment faire de belles photos avec son smartphone, comment communiquer sur les réseaux sociaux, etc. Cette offre attire de nombreux adhérents, les 4 formations menées pendant l'année ont rencontré un vif succès et de nouvelles formations seront proposées à partir du mois de février 2024.

Créer

Outre la reconduction des locations de vélos à assistance électrique et les offres Croq'vélo (qui incluait une location de VAE à la journée + un déjeuner) à l'été 2024, nous allons continuer d'organiser nos visites guidées estivales et travaillons actuellement avec les guides du territoire afin d'améliorer et développer nos propositions.

Nous souhaitons aussi créer une nouvelle dynamique autour du vélo : grâce au déploiement d'une subvention FEADER accordée à la fin de l'année 2022, de nouvelles bornes de rechargement pour vélos électriques ont été mises en place dans 8 communes. Six kits de réparation ont également été mis à disposition ainsi que des tables avec abris pour pique-niquer sur l'ensemble du territoire.

Promouvoir

Après le Covid, nous avons fait l'observation que la plupart de nos visiteurs sont de la région. Principalement du Haut-Rhin. Il est donc primordial d'attirer les urbains sur notre territoire. L'idée est de dire "Vous n'avez pas besoin de faire deux heures de route pour aller découvrir un nouveau territoire, vous avez déjà de belles choses à découvrir à 15 minutes en train!".

Quels sont les projets actuels ?



Le Fou de Trucks Festival

En terme d'évènementiel, nous avons lancé le **Fou de Trucks Festival** en 2022. Nous avons eu énormément de retours positifs, aussi bien des visiteurs que des parties prenantes de l'évènement.

La Guinguette de la briqueterie Sonntag à Still, la 7ème Edition du Marché Nocturne à Duppigheim et la 2ème édition du Fou de Trucks Festival à Duttlenheim : Les 3 manifestations lancées par l'Office de Tourisme en 2023 ont toutes rencontré un franc succès !

Quelles sont les évolutions constatées après la pandémie Covid 19 ?

Nous constatons un retour du public allemand. Les citoyens commencent à se déplacer chez nous, grâce à l'augmentation de la fréquence des trains entre Molsheim et Strasbourg. Le Fort de Mutzig a également atteint un taux de fréquentation historique : on va dépasser les 30 000 visiteurs contre 25 000 en 2022.

Après le Covid, il a été d'autant plus important de coordonner les actions avec nos voisins. Il faut savoir que nous organisons régulièrement des réunions avec d'autres directeurs d'Office de Tourisme pour partager nos connaissances, constater certaines évolutions et répondre à des problématiques communes. Nous mutualisons également des éléments de communication, pour créer une cohérence entre les territoires. Il ne faut pas oublier que nos ceux-ci se chevauchent et que les visiteurs ne connaissent pas forcément la délimitation de l'un à l'autre. Nous sentons un regain d'énergie et de dynamisme pour notre région !

Quelles sont les nouveautés à venir ?

Dans le prolongement de la stratégie touristique mise en place depuis deux ans, l'office de tourisme a pour ambition cette année 2024, de créer **une carte d'hôtes** sur le territoire afin de développer toujours davantage le renvoi de clientèle entre professionnels et de promouvoir les sites et activités de loisirs.

Le principe est enfantin : lorsqu'un visiteur séjourne 3 nuits sur le territoire, il se voit remettre une carte d'hôtes par son hébergeur qui lui donne droit à une remise, voire une gratuité chez les prestataires partenaires de l'opération. Cette carte aura le mérite d'apporter une information systématique aux visiteurs de tout ce qu'ils peuvent trouver sur le territoire durant leur séjour et de les inciter, avec des prix d'appel, à consommer.

Une nouvelle manifestation va également voir le jour dans le cadre des Jeux Olympiques 2024, il s'agit des « **Intervillages** ». Pour ce projet nous travaillons avec le Service Animation Jeunes de la ville de Molsheim mais également avec tous les référents tourisme de chacune des communes. Imaginez une douzaine d'équipes, composées aussi bien d'un élu, d'hommes, de femmes et d'enfants ; des épreuves de toutes sortes : des jeux drôles, de la culture générale, du sport... En termes de fédération on est au top ! Avec un évènement tel que celui-là, organisé avec 18 communes, on va en entendre parler de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig !

Restez connectés, la première édition aura lieu à Molsheim au courant de l'été !



CONTACTS

#VISITMOLSHEIMUTZIG

Adresse : 19, place de l'Hôtel de Ville - 67120 Molsheim
Téléphone : 03 88 38 11 61
Facebook : Office de Tourisme Région Molsheim-Mutzig



RÉGION DE
MOLSHEIM
— **MUTZIG**
Office de tourisme

LE FUSIL CHASSEPOT, UNE FIERTÉ DE NOTRE PATRIMOINE

Le fusil Modèle 1866, dit Chassepot, porte le nom de son créateur Antoine-Alphonse Chassepot, originaire de Mutzig. Il est mis en service en 1866 après avoir été fabriqué dans la Manufacture Impériale d'Armes à Feu de Mutzig.

Une passion de génération en génération

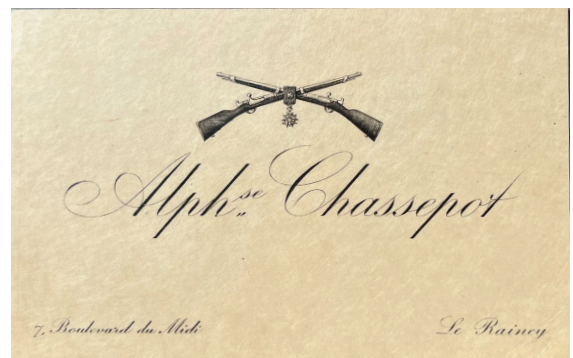
Jean-Baptiste Chassepot, père de Antoine-Alphonse est originaire de Liège. Il entre à la Manufacture d'Armes à Feu de Mutzig en tant que compagnon limeur de platine en juillet 1821. Passionné, il devient monteur en armes à feu et forgeron de platine en 1825. Le 29 mai 1829, il épouse Hélène Bruder à la mairie de Mutzig.

Antoine-Alphonse Chassepot, fils de Jean-Baptiste, naît le 4 mars 1833 à Mutzig. Il entre à la Manufacture de Châtellerault en 1851 en tant que compagnon platineur. Incorporé le 26 mai 1854, il est affecté à la 3ème compagnie d'ouvriers d'artillerie par décision ministérielle. Le 31 mai de la même année, il est détaché au Dépôt Central de l'Artillerie à Paris. C'est dans ce cadre que son premier type d'armes à feu est breveté en 1857.



Une carrière remarquable ...

Chassepot est nommé canonnier ouvrier de 1ère classe le 11 décembre 1857. Il devient contrôleur de 2ème classe à la Manufacture d'armes de Saint Etienne. Entre 1858 et 1859, Antoine-Alphonse rédige avec l'aide de M. James Richard, agent de brevets expérimenté, une convention pour tirer le meilleur parti de son invention et des potentiels perfectionnements qu'il pourrait envisager sur sa nouvelle arme à feu.



... et remarquable !

En 1859, il reçoit un cadeau particulier : **une montre en or de la part de Napoléon III**. Ce présent témoigne de la reconnaissance de l'empereur envers le créateur de la belle carabine qui lui a été offerte.

Après de nombreuses expériences et plusieurs modèles développés, l'inventeur fait des essais satisfaisants avec son nouveau **fusil à aiguille**. Le 27 août 1866, la demande d'enregistrement pour le breveter est faite au Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics.

C'est 3 jours plus tard que le Ministre de la Guerre propose à l'Empereur que le fusil Chassepot soit adopté pour l'armement des troupes. Ce même jour, son inventeur est nommé **Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur**.



Par la suite, les relations se compliquent entre Chassepot et l'administration du ministère de la Guerre pour des questions de choix de fabricants et de promesses non honorées. Chassepot offre sa démission en 1867, mais celle-ci n'est pas acceptée.

Lors de la bataille de Mentana en novembre 1867 près de Rome, l'armée française inflige, grâce au fusil Chassepot, une défaite cuisante à celle de Garibaldi. Le commandant du corps expéditionnaire français annonce alors la victoire à l'empereur en ces termes : "*Les Chassepots ont fait merveilles...*". **Le pape lui-même recevra Antoine-Alphonse en audience particulière pour lui exprimer sa gratitude.**

Il retourne à la vie civile le 12 mars 1870 avec une récompense exceptionnelle : **la croix d'Officier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur**. Le fusil Chassepot reste alors **pendant huit ans** la meilleure arme de guerre en France avant que les puissances étrangères ne s'inspirent de ce modèle pour créer le leur. Antoine-Alphonse meurt le 5 février 1905 à Gagny en Seine Saint-Denis.

En quoi le fusil Chassepot est-il révolutionnaire ?

Le Chassepot est le tout premier fusil à verrou à **percussion à aiguille** à utiliser le **chargement par la culasse** et non plus par la bouche, comme ce qui était fait auparavant. Il permet donc à l'utilisateur de **recharger son fusil en position couché** et offre ainsi une meilleure cadence de tir. De plus, contrairement au fusil Dreyse qui était très répandu à l'époque, l'étanchéité du Chassepot **double sa portée**. Cette invention permet de se distinguer sur le champ de bataille.



Poinçon de la manufacture d'armes de Mutzig et poinçon du contrôleur sur la crosse



Système de chargement par la culasse



Le Modèle 1866

Un grand merci à M. Auguste SCHMITT, ancien président et membre de la société d'Histoire de Mutzig, pour mettre en valeur le patrimoine historique de notre belle région. Merci également à M. Gilbert STOEHR, ancien membre de la société d'Histoire de Mutzig, pour le partage de ses connaissances et de sa passion, fruit de nombreuses années d'investigation.

Le Musée du Centre Culturel du Château des Rohan

📍 39, rue du Château 67190 MUTZIG
☎ 03 90 40 97 20

Le musée est ouvert du 1er Juillet au 31 Août les vendredis, samedis et dimanches de 14h à 17h.



- Visite libre.
- Gratuit pour les moins de 12 ans.
- Visite guidée pour les groupes, maximum 20 personnes.

La manufacture d'armes de Mutzig

Qu'est-elle devenue ?

- La manufacture d'armes de Mutzig a été installée **dans les communs du Château des Rohan** en 1793. 
- En 1867, **une commande de 180 000 fusils** modèle Chassepot est envoyée à Mutzig. Elle est exécutée en moins de 3 ans.
- Les fusils Chassepots produits à Mutzig portent **les lettres D et E** à gauche du canon.
- **Elle ferme ses portes en 1870**, puis est transférée à Châtelierault, Saint-Etienne et Tulle.

